

RGPH 2010 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2010 1. Présentation

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) prévu pour l'année 2010 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2007-2012). Il fournira les données nécessaires à la mise en œuvre des politiques de développement et de planification sectorielle notamment le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) à l'horizon 2015.

De manière plus spécifique, le RGPH 2010 sera un outil privilégié de suivi des politiques de réduction de la pauvreté et de suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La réalisation du RGPH 2010, 10 ans après le troisième recensement, est une priorité nationale qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du gouvernement. En effet, ce recensement permet d'actualiser les indicateurs de type structurel issus du dernier recensement, compte tenu des mutations démographiques et socio-économiques intervenues durant la période écoulée entre les deux opérations.

En outre, le RGPH 2010 doit permettre de disposer de statistiques de base comparables pour l'ensemble du pays et pour chacune de ses unités administratives et localités. Celles-ci serviront de support aux initiatives de développement durable en cours dans le pays, tels que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces nouvelles initiatives exigent une culture visant à promouvoir l'utilisation efficiente des ressources locales disponibles en vue d'accélérer le processus de développement.

De plus, les données du RGPH 2010 constitueront un produit précieux pour la planification, la gestion et l'évaluation de programmes portant sur des domaines variés tels que l'enseignement, l'emploi, la santé, l'urbanisation et l'habitat, la décentralisation, etc. Associées à la liste des localités et des infrastructures de base disponibles, elles permettront également l'élaboration des cartes géo référencées qui sont des outils importants de la planification sectorielle et décentralisée conformément aux choix politiques du Gouvernement.

Sur le plan politique, le RGPH 2010 permettra d'améliorer la bonne gouvernance en fournissant des informations nécessaires y afférentes.